

## **Edito du Président**

L'AFOC 28, association loi 1901 qui existe grâce à notre organisation syndicale, pour l'Eure-et-Loir. L'UD nous met à disposition les locaux pour nous réunir 2 fois en CA, 10 fois par an nous tenons nos réunions de Bureau et le plus important la tenue de permanences tous les mardi après-midi et le jeudi après-midi sur rendez-vous.

Notre but est d'apporter notre aide aux adhérents Force ouvrière qui cotise pour l'emplacement du timbre Afoc sur la carte syndicale.

Nous en faisons de même avec des personnes non syndiquées à condition qu'elles règlent une adhésion d'un montant de 30€ annuel.

Je reviens aux raisons de notre existence, l'AFOC, Association Force Ouvrière Consommateur, gérée au niveau national sur l'établissement d'un statut et son règlement existe depuis 1974, compte 280 000 adhérents et 83 antennes départementales, et nous représente au niveau des instances nationales composées de membres du gouvernement.

A notre niveau départemental il y a 1.400 adhérents, nous pouvons vous conseiller, notre rôle est de vous accompagner dans vos démarches et à la constitution de dossiers à la suite de préjudices du quotidien de la vie, problème de chaudière, frigo, machine à laver, appareil ménager défectueux (exct), réparation mal effectuée.

Lorsque vous avez un contentieux avec un garagiste, résiliations d'abonnement en téléphonie, internet, assurance, sans oublier les frais de gestions bancaires.

Nous sommes présents auprès des bailleurs sociaux, de loueurs privés, litige après un état des lieux et les litiges de copropriété.

La loi a rendu obligatoire l'établissement d'un état de des lieux en début et en fin de location de façon contradictoire, en présence du bailleur ou de son représentant et du locataire et signés des deux parties puis le joindre au bail. (Décret n° 2016-382)

Nous travaillons à la constitution de listes de locataires afin de défendre nos valeurs mais aussi celles de nos camarades locataires en siégeant au Conseil d'Administration des différents loueurs de logements sociaux.

N'hésitez pas à contacter l'AFOC 28 pour tout renseignement sur vos droits et vous aider dans vos démarches.

**Jean-Luc Gabillard**

## DÉPANNAGE À DOMICILE : COMMENT ÉVITER LES PIÈGES ? AVEC L'AFOC

**Voire la vidéo :** <https://www.inc-conso.fr/content/depannage-domicile-comment-eviter-les-pieges-avec-lafoc>

Evier bouché, porté claquée sans ses clés, ou encore machine à laver HS... Se faire dépanner à domicile arrive à tout le monde et pourtant il n'est pas rare de se sentir démuni devant ce type de situation : qui appeler ? Combien cela va coûter ? Autant de questions qu'il est bon de se poser (même en cas d'urgence), car malheureusement, certaines pratiques commerciales peuvent relever de l'arnaque.

Méfiez-vous des prospectus déposés dans votre boîte aux lettres, sous forme de liste de "numéros utiles", de calendriers, etc... Ils donnent l'illusion d'être des documents officiels. Or ils émanent de professionnels privés.

De la même manière, méfiez-vous des mentions telles que "installateur qualifié" ou "réparateur agréé" faisant référence à un logo connu.

D'autres mentions du type "de père en fils", "artisan", "compagnon", sont souvent fantaisistes !

L'idéal pour ne pas se tromper, c'est de demander à vos voisins, vos amis, bref à votre entourage de vous indiquer les coordonnées d'un professionnel de confiance ! Pensez aussi à privilégier la proximité : cela permet de limiter les frais de déplacement !

Prendre contact avec l'assistance de votre assurance multirisque habitation est également un bon réflexe. Vous pourrez être mis en lien avec des professionnels reconnus et, dans certains cas, obtenir un remboursement des frais engagés.

L'autre élément important, est le devis ! Bien que normalement obligatoire, exigez-le avant toute intervention afin d'éviter les mauvaises surprises !

Dans ce secteur, les prix sont totalement libres. Résultat : chaque professionnel fixe ses tarifs et ceux des pièces qu'ils utilisent. Donc, même dans l'urgence, prenez votre temps : demandez plusieurs devis et comparez !

## Histovec, un site web pour connaître l'historique d'un véhicule d'occasion avant de l'acheter

Ce service gratuit et officiel permet en effet à la fois aux vendeurs et aux futurs acheteurs de partager un certain nombre d'informations sur le véhicule : date de première mise en circulation, changements successifs de propriétaires, sinistres éventuels, situation administrative du véhicule (gage, opposition, vol), caractéristiques techniques du véhicule (marque, couleur, cylindrée, CV, niveau sonore, critère de pollution...). Aussi, avant d'acheter un véhicule, il est possible de consulter ce site web proposé par le ministère de l'Intérieur qui permettra d'accéder à des informations fiables sur l'historique du véhicule d'occasion recherché (ou un deux-roues)

Attention, seuls les véhicules neufs immatriculés depuis le 15 avril 2009 et les véhicules revendus depuis le 15 octobre 2009, c'est-à-dire pourvus d'un numéro d'immatriculation à vie, enregistrés dans le SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules) sont concernés. Les informations concernant les véhicules achetés neufs avant le 15 avril 2009 peuvent donc être incomplètes ou même être inexistantes dans le cas de véhicules de première main jamais ré-immatriculés. A terme, le site Histovec devrait être enrichi de nouvelles données concernant notamment le contrôle technique.

<https://histovec.interieur.gouv.fr/histovec/home>

## Résiliation de contrat d'assurance

**Résiliation assurance suite à la vente de votre bien**

**Zoom sur la résiliation d'assurance suite à la vente de votre bien**

En cas de **vente de votre bien**, vous pouvez résilier votre contrat d'assurance. Il est **automatiquement suspendu** dès le lendemain de la vente mais vous devez envoyer une **lettre recommandée avec accusé de réception** à votre assureur **au plus vite** en prenant soin d'indiquer la **date exacte de la vente**. Le contrat prendra fin **10 jours après l'envoi** de la lettre recommandée avec accusé de réception à l'assureur.

*Exemple : vous vendez votre bien le 20 mars. Votre contrat sera automatiquement suspendu le 21 mars. Vous pouvez résilier votre contrat d'assurance en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception dès le 20 mars après la vente. Votre contrat prendra donc fin le 30 mars.*

**Astuces pour résilier votre contrat suite à la vente de votre bien**

Si vous vendez votre bien **sans remplacement**, vous pouvez préparer **simultanément** l'acte de vente et la lettre de résiliation du contrat d'assurance.

En cas de **vente d'une automobile**, n'oubliez pas de retirer la **vignette verte**. Elle contient effectivement des informations d'assurance qui vous sont propres. D'ailleurs, l'acheteur possède son propre contrat d'assurance et donc sa propre vignette verte à coller.

**Plus de détails sur la résiliation d'assurance**

La loi permet à l'assuré de résilier son contrat d'assurance **en cas de vente de son automobile**. Le contrat peut être résilié moyennant un **préavis de 10 jours**. Le contrat est automatiquement suspendu le lendemain à zéro heure du jour de la vente. A défaut de remise en vigueur ou de résiliation du contrat, la résiliation intervient **de plein droit** à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la date de la vente.

# Saisissez le bon médiateur selon votre problème

En cas de litige avec un professionnel, tournez-vous, en priorité, vers le médiateur compétent dans le secteur concerné. Seuls six secteurs disposent actuellement d'un médiateur national. D'autres vont être créés afin de couvrir tous les litiges portant sur la vente de biens et de services.



Ordre de Bourse mal exécuté par votre banque, achat de produits d'épargne trop risqués...

**Marielle Cohen-Branche, médiatrice de l'Autorité des marchés financiers**

→ [amf-france.org](http://amf-france.org)  
Médiation de l'AMF  
17, place de la Bourse  
75082 Paris Cedex 02

**Son action en 2014** 1 001 demandes reçues ; 44 % d'avis rendus en faveur des épargnants ; 94 % des recommandations suivies par le professionnel.



Refus de prise en charge d'un sinistre, contestation d'un contrat de prêt immobilier...

**Philippe Baillet, médiateur de l'Assurance**

→ [mediation-assurance.org](http://mediation-assurance.org)  
Médiation de l'Assurance  
TSA 50110  
75441 Paris Cedex 09

**Son action en 2014**

11 745 demandes reçues ; 28 % d'avis rendus en faveur des assurés ; 98 % des recommandations suivies par le professionnel.

\* Bilan du médiateur de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) qui a fusionné avec le médiateur de l'Assurance en octobre 2015.

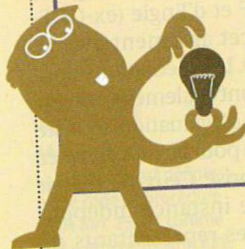


Erreur sur votre facture de gaz, refus de prise en charge de la rénovation des colonnes montantes de votre copropriété par le fournisseur d'électricité...

**Jean Gaubert, médiateur de l'Énergie**

→ [energie-mediateur.fr](http://energie-mediateur.fr)  
Médiation nationale de l'Énergie  
Libre réponse n° 59252  
75443 Paris Cedex 09

**Son action en 2014** 14 412 demandes reçues ; 2 301 recommandations émises ; 86 % des recommandations suivies par le professionnel.



Surconsommation d'eau due à des fuites sur une canalisation, problèmes de facturation...

**Dominique Braye, médiateur de l'Eau**

→ [mediation-eau.fr](http://mediation-eau.fr)  
Médiation de l'Eau  
BP 40463  
75366 Paris Cedex 08

**Son action en 2014**

1 847 demandes reçues ; 385 recommandations émises ; 85,5 % de dossiers résolus ; 67,5 % d'avis rendus en faveur des clients.



Facturation abusive d'options sur votre contrat de téléphonie mobile, dysfonctionnement du réseau de votre opérateur, insuffisance du débit, non-respect des délais d'activation du service...

**Marie-Louise Desgrange, médiatrice des Communications électroniques**

→ [mediateur-telecom.fr](http://mediateur-telecom.fr)  
Médiateur des Communications électroniques  
CS 30342  
94257 Gentilly Cedex

**Son action en 2014**

7 922 demandes reçues ; 3 265 avis rendus ; 86 % de requêtes satisfaites.



APP. DUCRETE, DR



Prestations hôtelières non fournies, retard de vol, erreur de réservation, annulation d'un voyage par le professionnel...

**Jean-Pierre Teyssier, médiateur Tourisme et Voyage**

→ [mtv.travel](http://mtv.travel)  
Médiation Tourisme Voyage  
BP 80303  
75823 Paris Cedex 17

**Son action en 2014**

2 262 demandes reçues ; 1 239 recommandations émises ; 90 % des recommandations suivies par le professionnel.



# COMMANDE DE GUIDES DU CONSOMMATEUR AFOC 2018

NOM/PRENOM : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Guide du consommateur

Prix unitaire (Tarif AFOC) 6,00 €

Quantité : x 6,00 € =

Je joins un chèque de ..... €

Le : .....

Signature :

NOUS CONTACTER :

**AFOC** 28

21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES

Tél : 02-37-91-94-83

e-mail : afoc28000@gmail.com

---

Bulletin d'adhésion pour les non-syndiqués à FO :

Nom : Prénom

Adresse :

Tél : E-mail :

Je joins un chèque de 30 euros à l'ordre de AFOC 28. Signature :